



CARREFOUR GROUPE

FLASH INFO

PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

L'HISTOIRE DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES CHEZ CARREFOUR : UNE DESCENTE AUX ENFERS !

www.cfdt-carrefour.com

www.facebook.com/carrefour.reculsocial

Flash info du 9 mars 2018

Montants de la prime de participation de groupe depuis sa création

Signé par CFDT	2001	2002	2003
Total	166 M€	189 M€	187 M€
Mois de salaire	1,09 mois	1,12 mois	1,17 mois
Montant moy. par salarié	1 100 €	1 291 €	1 264 €
Signé par CFDT	2004	2005	2006
Total	158 M€	144,1 M€	131,9 M€
Mois de salaire	0,88 mois	0,8 mois	0,70 mois
Montant moy. par salarié	1 059 €	983 €	870 €
Signé par CFDT	2007	2008	2009
Total	149 M€	156,1 M€	134,3 M €
Mois de salaire	0,76 mois	0,77 mois	0,67 mois
Montant moy. par salarié	985 €	1 065 €	960 €
Refus de signature CFDT	2010	2011	2012
Total	153 M€	104 M€	53,5 M€
Mois de salaire	0,73 mois	0,51 mois	0,28 mois
Montant moy. par salarié	1 050 €	770 €	450 €
Refus de signature CFDT	2013	2014	2015
Total	73,7 M€	77 M€	83 M€
Mois de salaire	0,4 mois	0,4 mois	0,44 mois
Montant moy. par salarié	610 €	630 €	690 €
Refus de signature CFDT	2016	2017	2018
Total (avec supplément)	85 M€	80 M€	7,46 M€
Mois de salaire	0,44 mois	0,4 mois	5 heures
Montant moy. par salarié	650 €	610 €	53 €

La CFDT vous donne tous les éléments de compréhension :
Comme vous pouvez le constater, la prime de participation représentait historiquement une somme importante pour les salariés du groupe ! C'est souvent aussi leur seule possibilité d'épargne.

Bien sûr, les résultats de Carrefour sont en baisse et impactent cette prime... mais certainement pas à ce niveau ! En effet, comment Carrefour pourrait-il justifier dans ce cas du versement de **9,73 millions d'€** à son PDG en 2017 (N°1 du CAC40) et de **356 millions d'€** à ses actionnaires en **2018 ?!**

Carrefour prend son temps ?



Une réunion a eu lieu aujourd'hui à Massy au sujet de l'effondrement de la prime de participation. Cette réunion a été peu productive, la direction se contentant de confirmer le montant catastrophique de la prime (53 € par salarié) !!! La négociation n'a pas pu commencer.

Le DRH a cependant annoncé la volonté de l'entreprise de verser une compensation « partielle » par le biais d'un supplément d'intéressement dans les différentes sociétés !!!

Une réunion de négociation aura lieu le mercredi 14 mars prochain. La demande de la CFDT est claire : verser un montant permettant d'atteindre (au minimum) la prime de 2017. De plus, la CFDT a mis en garde la direction contre toute tentative de faire traîner les négociations sur ce sujet. Nous demandons qu'une réponse sérieuse soit apportée dans les plus brefs délais aux salariés dont le pouvoir d'achat est gravement impacté et qui sont également victimes d'un plan social sans précédent !